

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Rapport de gestion
2023



Groupe AGRICA

Sommaire

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	1
CHIFFRES-CLÉS	12
RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	13
RÉSOLUTIONS	17
COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	18

Rapport de gestion du **Conseil d'administration**

Chers actionnaires,

En application des statuts et des dispositions du Code de commerce, nous vous avons réunis en Assemblée Générale pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

1. SITUATION ET ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

La SA CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE a pour objet de pratiquer des opérations d'assurance, de co-assurance et de réassurance couvrant les engagements de retraite supplémentaire dans le cadre de l'article L. 143-1 du Code des assurances.

La CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE propose un plan d'épargne retraite obligatoire sous forme de points, relevant de la branche 26, régi depuis le 1^{er} janvier 2021 par les dispositions de la loi PACTE.

Le premier axe de développement de l'activité repose sur les deux marchés historiques qui recouvrent le périmètre, d'une part, de la convention collective nationale du 2 avril 1952 des ingénieurs et cadres d'entreprises agricoles, d'autre part, de l'accord collectif des techniciens, agents de maîtrise et cadres du Paysage.

Sur ces deux marchés, le développement s'est poursuivi en 2023 par l'adhésion au plan d'épargne retraite des entreprises nouvellement créées, ainsi que par la souscription d'options par les entreprises. Par ailleurs, deux campagnes commerciales d'incitation aux versements volontaires à destination des salariés ont été menées, pour un montant de collecte de près de 1,5 million d'euros, stable par rapport à 2022.

Par extension de ces deux marchés historiques, l'activité s'est très fortement développée depuis 2021 sur le périmètre des non-cadres, marché ouvert depuis 2021 par les signatures successives de trois accords collectifs : l'accord des exploitations agricoles et CUMA à effet du 1^{er} juillet 2021, l'accord du 8 octobre 2020 des entreprises de travaux et services agricoles, des entreprises de travaux et services ruraux et des entreprises de travaux et services forestiers à effet du 1^{er} juillet 2021, et enfin l'accord des entreprises du Paysage à effet du 1^{er} juillet 2022.

À l'appui d'un plan massif de communication, des campagnes commerciales ont été menées par vagues successives pour recueillir les adhésions des entreprises. Pour accompagner le déploiement de cette offre, en soutien du réseau commercial de proximité, une plate-forme externalisée avait été constituée en 2021, afin de promouvoir l'offre auprès des entreprises et d'assurer l'enregistrement des adhésions puis la déclaration de leurs premières cotisations.

En 2023, il a été mis un terme à ce dispositif externalisé d'accompagnement ; les opérations de distribution et de gestion ont été intégralement réinternalisées. La démarche de prospection des entreprises non encore adhérentes s'est donc poursuivie par l'intermédiaire du réseau d'agences commerciales de proximité qui maillent le territoire, renforcée par la mise à disposition d'outils digitaux permettant l'adhésion dématérialisée.

Sous l'effet de ces actions de relance, la montée en charge du portefeuille s'est poursuivie et fin 2023, plus de 71 000 adhésions d'entreprises avaient été enregistrées pour un effectif de 225 000 salariés.

La croissance du chiffre d'affaires provient également de l'amélioration des taux de cotisation négociée au sein d'accords locaux (Pas-de-Calais et Aube), dont le plein effet se traduira en 2024 sur le chiffre d'affaires.

Dans ce contexte d'activité soutenue, les cotisations affichent fin 2023 un montant de 97,2 millions d'euros contre 52,7 millions d'euros en 2022, en croissance de 84 %. Cette croissance traduit la montée en charge des déclarations DSN et le recouvrement des cotisations. Les cotisations encaissées en 2023 au titre des survenances 2021 et 2022 se sont révélées supérieures à l'estimation des cotisations à recevoir inscrites précédemment dans les comptes 2021 et 2022 respectivement.

Le Conseil d'administration du 6 décembre 2023 a approuvé l'adhésion de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE au Groupement de fait « Retraite Complémentaire » constitué au niveau de l'Alliance professionnelle, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023.

2. ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES

Les cotisations du canton de retraite supplémentaire affichent un montant de 97,2 millions d'euros, en augmentation de 44,5 millions d'euros dont 19,4 millions d'euros correspondent au rattrapage des cotisations du PER CPCEA. 55 % du chiffre d'affaires provient des non-cadres, 43 % des cadres et 2 % de l'individuel, ce qui confirme la montée en puissance de la collecte chez les non-cadres.

Les placements financiers s'établissent à 1 496,4 millions d'euros (126 millions d'euros pour l'actif général et 1 370,4 millions d'euros pour le canton retraite supplémentaire). Le rendement comptable s'élève respectivement à 4,3 % et 7,1 % pour la retraite supplémentaire et l'actif général. Les plus-values latentes s'élèvent à 178,3 millions d'euros dont 124,5 millions d'euros pour la retraite supplémentaire.

Le résultat après impôts est bénéficiaire de 3,4 millions d'euros.

Le bilan de la société d'assurance présente des fonds propres à hauteur de 121,7 millions d'euros.

3. FAITS MARQUANTS

L'exercice est marqué par des travaux approfondis sur l'évaluation à l'inventaire des créances inscrites à l'actif du bilan. Ces travaux ont conduit à constituer une dotation aux provisions pour dépréciation de 4,8 millions d'euros dont 4,1 millions d'euros en résultat exceptionnel et 0,7 million d'euros en résultat technique.

4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Compte tenu des événements tels que la guerre en Ukraine ou les hausses des prix, il n'est pas à exclure des risques de différents ordres :

- ◆ un risque de dégradation des marchés financiers, notamment des marchés actions compte tenu de l'exposition des FRPS au marché actions ;
- ◆ un risque inflationniste pouvant se traduire par une augmentation de la revalorisation de la valeur d'acquisition et de la valeur de service du point, soumise chaque année à la décision du Conseil d'administration.

5. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les placements financiers s'établissent fin 2023 à 1 496,4 millions d'euros à comparer à 1 334,5 millions d'euros fin 2022.

En 2023, le rendement comptable s'élève respectivement à 4,4 % et 6,6 % pour la retraite supplémentaire et l'actif général, à comparer à 3,4 % et 4,5 % fin 2022.

Les plus-values latentes s'élèvent à 178,3 millions d'euros fin 2023 (dont 124,5 millions d'euros pour la retraite supplémentaire), à comparer à 101,5 millions d'euros fin 2022.

6. ÉVÉNEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

7. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que la société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

8. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIÉTÉ ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la société sont les suivantes :

Au bénéfice des renforts liés au plan de performance et de transformation, l'accélération de la régularisation des adhésions reçues et du traitement des cotisations afférentes devrait conduire à afficher de nouveau en 2024 un taux de croissance significatif du chiffre d'affaires. D'autant que l'obligation conventionnelle née des accords précités motive les entreprises qui ne l'ont pas encore fait, à se mettre en conformité, générant ainsi un flux hebdomadaire de 135 nouvelles adhésions.

9. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Libellé valeur	Quantité	Valeur brute (en €)	% de détention
SCI 20-22 CLICHY	999	6 993 000,00	99,90 %
SCI 67 MALESHERBES	600	2 400 000,00	60,00 %
SCI BEAUX SOLEILS	19 800	297 000,00	99,00 %
SCI FG ST HONORE	166 601	36 443 646,73	49,00 %
SCI LES PINS	1 495	2 279,24	99,34 %
INSPIRE	15 625	309 375,00	62,50 %
XLOG	2 025	112 711,72	33,75 %

10. SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Nous vous rappelons que notre société contrôle au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce les sociétés suivantes :

Libellé valeur	Quantité	Valeur brute (en €)	% de détention
SCI 20-22 CLICHY	999	6 993 000,00	99,90 %
SCI 67 MALESHERBES	600	2 400 000,00	60,00 %
SCI BEAUX SOLEILS	19 800	297 000,00	99,00 %
SCI FG ST HONORE	166 601	36 443 646,73	49,00 %
SCI LES PINS	1 495	2 279,24	99,34 %
INSPIRE	15 625	309 375,00	62,50 %

11. INFORMATION SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles figurant en annexe de l'article A. 441-2 du Code de commerce, des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

◆ Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Article D. 441-6 I, 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					Non applicable
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice					Non applicable
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Non applicable
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Non applicable

Article D. 441-6 I, 2° du Code de commerce : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement					
Nombre de factures concernées					Non applicable
Montant total des factures concernées (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées					
Nombre de factures exclues					Non applicable
Montant total des factures exclues (Préciser HT ou TTC)					Non applicable
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-10 ou article L. 441-9 du Code de commerce)					
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement					Non applicable

12. EXPOSÉ SUR LES RÉSULTATS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

◆ Résultat technique

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires de 97,2 millions d'euros en hausse de 44,5 millions d'euros (+ 84 %).

Cette hausse s'explique principalement par le rattrapage des cotisations sur le PER CPCEA de 19,4 millions d'euros notamment sur la catégorie des non-cadres. 55 % du chiffre d'affaires provient des non-cadres, 43 % des cadres et 2 % de l'individuel. Cette évolution confirme la montée en puissance de la collecte chez les non-cadres.

Les cotisations du canton de retraite supplémentaire affichent un montant de 97,2 millions d'euros, en augmentation de 44,5 millions d'euros.

DOTATIONS

La dotation à la provision technique spéciale du régime de retraite supplémentaire est en augmentation de 58 % sur l'année avec un montant de 114,4 millions d'euros (contre 56,4 millions d'euros pour l'exercice 2022). Cette augmentation est principalement liée à la hausse des produits financiers (3,4 % de rendement comptable en 2022 contre 4,3 % en 2023).

Le ratio de couverture (PTS + PVML)/PMT calculé avec la courbe des taux s'inscrit à 174 % au 31 décembre 2023 contre 172 % en 2022.

PRESTATIONS

Les prestations représentent 30,9 millions d'euros et restent constantes par rapport à l'année 2022. (30,7 millions d'euros en 2022).

PLACEMENTS

Les placements globaux du FRPS présentent un rendement de 4,6 % permis par de bonnes performances des placements financiers. Le régime de retraite supplémentaire affiche un résultat financier de 68,5 millions d'euros. Le canton Retraite Supplémentaire enregistre un rendement comptable de 4,3 % et un résultat financier de 59,6 millions d'euros (contre 41 millions d'euros en 2022) et le canton actif général un rendement de 7,1 % et un résultat financier de 8,9 millions d'euros.

Le prélèvement sur encours du régime de retraite supplémentaire représente 7,7 millions d'euros (0,5 % sur encours).

Les charges de provisions d'assurance-vie totalisent 114,4 millions d'euros, dont 100 % des produits financiers affectés à la PTS comme le prévoit la réglementation des régimes en points Branche 26. Le ratio de couverture (PTS + PMVL)/PMT calculé selon les nouvelles modalités réglementaires affiche 174 % contre 172 % en 2022.

Le résultat du régime de retraite est intégralement affecté aux assurés.

◆ Résultat non technique

Le résultat du compte non technique, principalement représentatif du placement des fonds propres, est bénéficiaire de 2 millions d'euros, en baisse par rapport à 2022 (5 millions d'euros) suite à la constitution d'une dotation aux provisions pour dépréciation des créances de 4,8 millions d'euros dont 4,1 millions d'euros en résultat exceptionnel.

Le résultat des placements, hors opérations Vie, est excédentaire de 8,8 millions d'euros, contre 6,6 millions d'euros en 2022.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

La charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 1,9 million d'euros, contre 1,7 million d'euros en 2022.

RÉSULTAT NET

Le résultat net s'élève à 3,4 millions d'euros, en amélioration par rapport à 2022 (perte de - 2,7 millions d'euros).

◆ Bilan

BILAN ACTIF

Les placements s'établissent à 1 496,4 millions d'euros (126 millions d'euros pour l'actif général et 1 370,4 millions d'euros pour le canton retraite supplémentaire, en augmentation de 13 % à périmètre comparable vis-à-vis de 2022). Les plus-values latentes s'élèvent à 178,3 millions d'euros, dont 124,5 millions d'euros pour la retraite supplémentaire.

Les créances s'élèvent à 40,8 millions d'euros. Elles comprennent principalement :

- ◆ les créances nées d'opérations directes à hauteur de 24,6 millions d'euros incluent les cotisations restant à émettre (16,4 millions d'euros) et les comptes adhérents ;
- ◆ les autres créances sont inscrites pour 16,2 millions d'euros, principalement pour le compte de liaison avec l'institution de prévoyance CPCEA.

Les autres actifs (avoirs en banques et liquidités) d'un montant de 91,3 millions d'euros englobent les comptes bancaires (65,4 millions d'euros) et les comptes de régularisation, principalement les intérêts courus, affichent 25,9 millions d'euros.

BILAN PASSIF

Les fonds propres de l'institution s'établissent à 121,7 millions d'euros.

Les provisions techniques brutes affichent près de 1 460,6 millions d'euros associées au seul canton de retraite supplémentaire, en hausse de 114,4 millions d'euros, soit 8 %, à périmètre comparable.

Les autres dettes représentent 30,5 millions d'euros, les comptes de régularisation totalisent 14,9 millions d'euros.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R. 225-102 du Code de commerce.

13. PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

14. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Les comptes de l'exercice 2023 laissent apparaître un bénéfice s'élevant à 3 352 190,59 euros, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- ◆ résultat de l'exercice : 3 352 190,59 euros ;
 - ◆ réserve légale : 167 609,53 euros ;
 - ◆ distribution d'un dividende de 0 euro.
- Soit 0 euro par action ;*
- ◆ le solde, au compte report à nouveau : 3 184 581,06 euros.

Portant ainsi le compte report à nouveau à la somme de - 5 037 931,52 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 121 738 024,46 euros et celui des autres réserves à 530 455,98 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social au plus tard le 30 septembre 2024.

15. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des exercices précédents.

16. DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne présentent pas de charges non déductibles du résultat fiscal, dépenses dites « somptuaires » et de frais généraux non déductibles, tels que visés aux articles 39.4 et 39.5 du Code général des impôts.

Il sera donc proposé aux actionnaires, conformément aux articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, de constater l'absence de dépenses et charges visées aux articles 39.4 et 39.5 dudit Code.

17. AUTRES INFORMATIONS

Les honoraires des Commissaires aux comptes s'élèvent pour 2023 à 55,4 milliers d'euros TTC.

ANNEXE 1	Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	7
ANNEXE 2	Bilan et compte de résultat	8

ANNEXE 1 Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(en K€)	2021	2022	2023
Résultat Vie	-8 399,67	-7 615,80	1 380,15
Résultat Non Vie	-	-	-
RESULTAT DE L'INSTITUTION	-5 556,99	-2 665,52	3 352,19

ANNEXE 2 Bilan et compte de résultat

ACTIF DU BILAN

	Exercice 2023	Exercice 2022
1. Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège	0	0
2. Actifs incorporels	0	0
3. Placements	1 496 444	1 334 514
3a. Terrains et constructions	103 079	86 728
3b. Placements dans des entreprises liées	550	422
3c. Autres placements	1 392 815	1 247 364
3d. Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0
4. Placements représentant les provisions techniques	0	0
5. Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques		
5a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours		
5b. Provisions d'assurance-vie		
5c. Provisions pour sinistres Vie		
5d. Provisions pour sinistres Non-vie		
5e. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Vie		
5f. Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes Non-vie		
5g. Provisions d'égalesisation		
5h. Autres provisions techniques (Vie)		
5i. Autres provisions techniques (Non-vie)		
5j. Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6. Créances	40 778	20 452
6a. Créances nées d'opérations d'assurance directe	24 559	15 382
6aa. Primes acquises non émises	16 444	4 935
6ab. Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	8 115	10 447
6b. Créances nées d'opérations de réassurance		
6c. Autres créances	16 219	5 069
6ca. Personnel	0	0
6cb. État, organismes de Sécurité sociale, collectivités publiques	3 032	137
6cc. Débiteurs divers	13 188	4 933
6d. Capital appelé non versé	0	0
7. Autres actifs	65 358	119 618
7a. Actifs corporels d'exploitation		
7b. Comptes courants et caisses	65 358	119 618
7c. Actions propres		
8. Comptes de régularisation – actif	25 926	18 975
8a. Intérêts et loyers acquis non échus	12 848	10 504
8b. Frais d'acquisition reportés		
8c. Autres comptes de régularisation	13 078	8 471
9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)		
TOTAL DE L'ACTIF	1 628 506	1 493 559

PASSIF DU BILAN

(en K€)	Exercice 2023	Exercice 2022
1. Capitaux propres	121 738	118 275
1a. Capital social ou fond d'établissement et fond social complémentaire ou cpt. de liaison	126 246	126 246
1b. Primes liées au capital social	0	0
1c. Écarts de réévaluation	0	0
1d. Autres réserves	363	252
1e. Report à nouveau	- 8 223	- 5 557
1f. Résultat de l'exercice	3 352	- 2 666
2. Passifs subordonnés	0	0
3. Provisions techniques brutes	1 460 580	1 346 184
3a. Provisions pour primes non acquises et risques en cours	0	0
3b. Provisions d'assurance-vie	1 460 580	1 346 184
3c. Provisions pour sinistres (Vie)	0	0
3d. Provisions pour sinistres (Non-vie)	0	0
3e. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0
3f. Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-vie)	0	0
3g. Provisions pour égalisation	0	0
3h. Autres provisions techniques (Vie)	0	0
3i. Autres provisions techniques (Non-vie)	0	0
4. Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0
5. Provisions pour risques et charges	809	120
6. Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	0	0
7. Autres dettes	30 467	17 849
7a. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	4 532	3 422
7b. Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
7c. Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)	0	0
7d. Dettes envers des établissements de crédits	4 000	0
7e. Autres dettes	21 936	14 428
7ea. Titres de créances négociables émis par l'entreprise	0	0
7eb. Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	67	103
7ec. Personnel	990	1 075
7ed. État, organismes de Sécurité sociale et collectivités publiques	1 870	2 136
7ee. Créanciers divers	19 008	11 113
8. Comptes de régularisation – Passif	14 912	11 130
9. (Ligne supprimée par arrêté du 28 décembre 2007, art. 4)	0	0
TOTAL DU PASSIF	1 628 506	1 493 559

COMPTE DE RÉSULTAT VIE

(en K€)	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
1. Primes	97 220	0	97 220	52 752
2. Produits des placements	63 467		63 467	53 819
2a. Revenus des placements	30 903		30 903	25 765
2b. Autres produits des placements	2 624		2 624	1 573
2c. Profits provenant de la réalisation de placements	29 940		29 940	26 481
3. Ajustements ACAV	0		0	0
4. Autres produits techniques	7 788		7 788	7 064
5. Charges des sinistres	- 30 926	0	- 30 926	- 30 739
5a. Prestations et frais payés	- 30 926	0	- 30 926	- 30 739
5b. Charges des provisions pour sinistres	0	0	0	0
6. Charges des provisions d'assurance-vie et autres provisions techniques	- 114 395	0	- 114 395	- 56 398
6a. Provisions d'assurance-vie	- 114 395	0	- 114 395	- 56 398
6b. Provisions sur contrats en unités de compte	0	0	0	0
6c. Autres provisions techniques	0	0	0	0
7. Participations aux résultats	0	0	0	0
8. Frais d'acquisition et d'administration	- 6 890	0	- 6 890	- 10 541
8a. Frais d'acquisition	- 2 604		- 2 604	- 4 776
8b. Frais d'administration	- 4 286		- 4 286	- 5 766
8c. Commissions reçues des réassureurs		0	0	0
9. Charges des placements	- 3 871		- 3 871	- 12 785
9a. Frais internes et externes de gestion des placements et intérêts	- 1 909		- 1 909	- 2 061
9b. Autres charges de placements	- 1 886		- 1 886	- 1 503
9c. Pertes provenant de la réalisation des placements	- 75		- 75	- 9 221
10. Ajustements ACAV (moins-values)	0		0	0
11. Autres charges techniques	- 11 013		- 11 013	- 10 788
12. Produits des placements transférés	0		0	0
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE-VIE	1 380	0	1 380	- 7 616

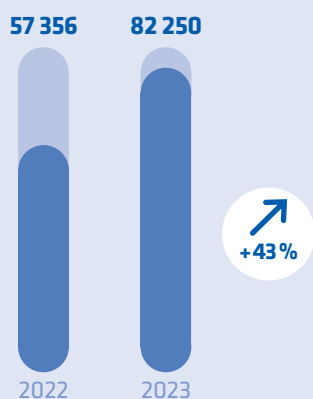
COMPTE DE RÉSULTAT NON TECHNIQUE

	Exercice 2023	Exercice 2022
1. Résultat technique de l'assurance Non-vie	0	0
2. Résultat technique de l'assurance-vie	1 380	- 7 616
3. Produits des placements	9 741	7 829
3a. Revenu des placements	4 393	3 818
3b. Autres produits des placements	951	1 697
3c. Produits provenant de la réalisation des placements	4 397	2 314
4. Produits des placements alloués	0	0
5. Charges des placements	- 858	- 1 192
5a. Frais de gestion internes et externe des placements et frais financiers	- 215	- 185
5b. Autres charges des placements	- 613	- 640
5c. Pertes provenant de la réalisation de placements	- 30	- 368
6. Produits des placements transférés	0	0
7. Autres produits non techniques	0	84
8. Autres charges non techniques	- 774	- 106
9. Résultat exceptionnel	- 4 198	0
9a. Produits exceptionnels	0	0
9b. Charges exceptionnelles	- 4 198	0
10. Participation des salariés	0	0
11. Impôt sur les bénéfices	- 1 940	- 1 664
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	3 352	- 2 666

Chiffres-clés

Résultats démographiques et techniques

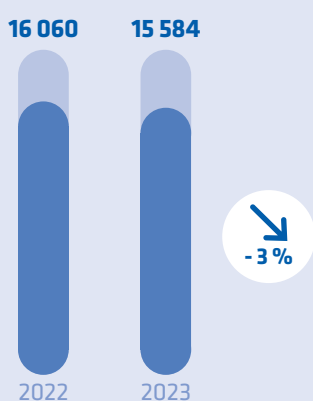
ENTREPRISES ADHÉRENTES



COTISANTS



BÉNÉFICIAIRES



COTISATIONS ET PRESTATIONS



Rapport sur le gouvernement d'entreprise

1. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Conformément à l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de directeur général.

Nous vous rappelons que M. Frédéric HERAULT a été nommé Directeur Général et M. Antoine LEROY Directeur Général Délégué lors du Conseil d'administration du 23 mars 2021, et ce pour une durée illimitée.

Au cours de l'exercice, des changements sont intervenus au sein de la direction générale :

- 1) M. Julien BRAMI a été nommé Directeur Général de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, lors du Conseil d'administration du 4 avril 2023, en remplacement de M. Frédéric HERAULT, avec une prise d'effet au 1^{er} juillet 2023 ;
- 2) M. Éric GERARD a été nommé dirigeant effectif de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, lors du Conseil d'administration du 6 décembre 2023.

Ils assument tous les trois la responsabilité de la direction générale de la société.

En application de l'article 19 des statuts, ces décisions ont été prises pour une durée indéterminée.

2. CONVENTION(S) CONCLUE(S) PAR UN DIRIGEANT OU UN ACTIONNAIRE SIGNIFICATIF DE LA SOCIÉTÉ AVEC UNE FILIALE

En application des dispositions légales, nous vous indiquons qu'une nouvelle convention réglementée a été conclue par le Conseil d'administration de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE en date du 6 décembre 2023, entre la société, et M. BRAMI, en sa qualité de Directeur Général, et portant sur le prêt d'une action de la société X-LOG. Cette convention réglementée sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE le 5 juin 2024.

3. LISTES DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS

◆ Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux de la société durant l'exercice.

A. DIRECTION GÉNÉRALE

M. HERAULT Frédéric

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA du 1^{er} janvier au 30 juin 2023 :

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général ;
- ◆ GIE AGRICA GESTION : Directeur Général ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ GIE DE MOYENS ALLIANCE PROFESSIONNELLE : membre du directoire.

M. BRAMI Julien

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général ;
- ◆ GIE AGRICA GESTION : Directeur Général ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA : Directeur Général ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur Général ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général ;
- ◆ GIE DE MOYENS ALLIANCE PROFESSIONNELLE : membre du directoire ;
- ◆ Les Abies : gérant ;
- ◆ Les Armilles : gérant ;
- ◆ Agrica Patrimoine Foncier : gérant ;
- ◆ SCI 7 Faubourg St Honoré : gérant ;
- ◆ SCI 67 Malesherbes : gérant ;
- ◆ Bienfaisance Agricole : gérant ;
- ◆ SCI Beaux Soleil : gérant ;
- ◆ SCI 20-22 Clichy : gérant.

Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA à compter du 1^{er} juillet 2023 :

- ◆ aucun mandat déclaré.

M. LEROY Antoine

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général Délégué ;
- ◆ GIE AGRICA GESTION : Directeur Général Délégué ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CPCEA : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : Directeur Général Délégué ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Directeur Général Délégué.
- ◆ AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES : Président ;
- ◆ Les Abies : gérant ;
- ◆ Les Armilles : gérant ;
- ◆ SCI 67 Malesherbes : gérant ;
- ◆ Bienfaisance Agricole : gérant ;
- ◆ SCI Beaux Soleil : gérant ;
- ◆ 35 rue la Boetie SCI : gérant ;
- ◆ SCI 20-22 Clichy : gérant ;
- ◆ 35 rue La Boetie SAS : Directeur Général.

Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :

- ◆ SCI DU PETIT CHAUDRON : gérant.

M. GERARD Éric

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ GROUPE AGRICA : Directeur Général Délégué ;
- ◆ GIE AGRICA GESTION : Directeur Général Délégué ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : dirigeant effectif ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : dirigeant effectif ;
- ◆ CPCEA : dirigeant effectif ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : dirigeant effectif ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : dirigeant effectif ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : dirigeant effectif.
- ◆ AGRICA PRÉVOYANCE SERVICES : Directeur Général.

Mandats détenus à l'extérieur du Groupe AGRICA :

- ◆ CCMO : administrateur.

B. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COLLÈGE DES ADHÉRENTS

M. ASTIER Michel

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandats extérieurs détenus :

- ◆ ANFCA : administrateur ;
- ◆ ANFCIB : administrateur.

M. CHARPENTIER Erwan

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA

- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandats extérieurs détenus :

- ◆ OCIRP : membre commission de contrôle ;
- ◆ Association sociale et culturelle paritaire en agriculture : administrateur.

M. FAUCON Philippe

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ GIE AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : Vice-président du Conseil d'administration ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur suppléant ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Auditeur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Président du Conseil d'administration.

Mandats extérieurs détenus :

- ◆ Chambre d'Agriculture Manche : Vice-président ;
- ◆ Maire les Cresnays : adjoint ;
- ◆ Communauté Agglomération Mont-Saint-Michel : membre ;
- ◆ X-LOG : administrateur.

Mme GORRIAS Claire

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandat extérieur détenu :

- ◆ Conseil de Prud'homme de Paris : conseillère.

Mme RUAUD Claire

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CCPMA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandats extérieurs détenus :

- ◆ en dehors du Groupe AGRICA, a déclaré, n'avoir aucun mandat au cours de l'année 2023.

COLLÈGE DES PARTICIPANTS :

M. BERTRAND Didier

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandat extérieur détenu :

- ◆ SCI GLYBET : gérant.

M. DEFFONTAINES Gérard

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandat extérieur détenu :

- ◆ Maire adjoint.

M. MAZIN Gaëtan

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ GROUPE AGRICA : administrateur ;
- ◆ AGRICA GESTION : administrateur ;
- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur ;
- ◆ CCPMA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ AGRICA ÉPARGNE : membre du CSP ;
- ◆ SGAPS AGRICA PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ IRC Alliance professionnelle Retraite Agirc-Arrco : Conseiller professionnel au sein du comité paritaire professionnel de la section professionnelle AGRICA.

Mandat extérieur détenu :

- ◆ en dehors du Groupe AGRICA, a déclaré, n'avoir aucun mandat au cours de l'année 2023.

M. MILLET Pierre

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ CPCEA : Vice-président du Conseil d'administration ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : Président du Conseil d'administration.

Mandats extérieurs détenus :

- ◆ MSA de Maine-et-Loire : administrateur ;
- ◆ OCIRP : administrateur ;
- ◆ X-LOG : administrateur.

M. SAEYVOET Pascal

Mandats détenus au sein du Groupe AGRICA :

- ◆ AGRI PRÉVOYANCE : administrateur ;
- ◆ CPCEA : administrateur ;
- ◆ CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE : administrateur.

Mandat extérieur détenu :

- ◆ en dehors du Groupe AGRICA, a déclaré, n'avoir aucun mandat au cours de l'année 2023.

4. CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

5. SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

◆ Ratification de nomination provisoire d'auditeurs

Nous vous rappelons la nomination, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 24 octobre 2023, aux fonctions d'auditeur de M. Daniel GUILLEMOT, demeurant 9, rue Paul Doumer, 93100 Montreuil, pour la durée restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

En application des dispositions légales et statutaires, nous vous demandons de bien vouloir ratifier cette nomination.

6. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que par décision de l'associée unique en date du 15 février 2021, le cabinet PriceWaterhouseCoopers audit, représenté par Mme Christine BILLY a été désigné en qualité de Commissaire aux comptes de la société et ce, pour une durée de six exercices, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

M. Philippe FAUCON

Résolutions

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 5 JUIN 2024

◆ Première résolution : approbation des comptes 2023

« L'Assemblée Générale de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration en ce compris le rapport du gouvernement d'entreprise et celle du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes, approuve les comptes annuels relatifs à l'exercice 2023 tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée Générale constate, conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées aux articles 39.4 et 39.5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Conseil d'administration *quitus* de sa gestion. »

◆ Deuxième résolution : affectation du résultat

« L'Assemblée Générale de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2023 s'élevant à 3 352 190,59 euros de la manière suivante :

- ◆ résultat de l'exercice : 3 352 190,59 euros ;
- ◆ réserve légale : 167 609,53 euros ;
- ◆ le solde, au compte report à nouveau : 3 184 581,06 euros.

Portant ainsi le compte report à nouveau à la somme de -5 037 931,52 euros.

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 121 738 024,46 euros et celui des réserves à 530 455,98 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUÉS

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des exercices précédents. »

◆ Troisième résolution : ratification de la nomination provisoire d'un auditeur

« L'Assemblée Générale de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, ratifie la nomination provisoire de M. Daniel GUILLEMOT (CGT) en qualité d'auditeur, au titre du collège des participants, et ce pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale 2025, statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024. »

◆ Quatrième résolution : approbation du rapport spécial et des conventions réglementées

« L'Assemblée Générale de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, réunie le 5 juin 2024, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées, dont notamment :

- ◆ la convention de prêt d'une action de la SA X-LOG à M. Julien BRAMI, en sa qualité de Directeur Général de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, et conclue par le Conseil d'administration du 6 décembre 2023. »

◆ Cinquième résolution : délégation de pouvoir en vue d'accomplir les formalités

« L'Assemblée Générale de la CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales. »

Composition du Conseil d'administration

COLLÈGE DES ADHÉRENTS : 5

Président

◆ Philippe FAUCON FNSEA

Administrateurs titulaires

◆ Michel ASTIER FNSEA

◆ Erwan CHARPENTIER FNSEA

◆ Claire GORRIAS FNSEA

◆ Claire RUAUD FNSEA

Auditeurs

◆ Marie-Hélène JOUANNET FNSEA

◆ Joseph LECHNER FNSEA

◆ Céline VILA FNSEA

◆ Jérôme VOLLE FNSEA

COLLÈGE DES PARTICIPANTS : 5

Vice-président

◆ Pierre MILLET CFE-CGC

Administrateurs titulaires

◆ Gérard DEFFONTAINES CFTC

◆ Didier BERTRAND FGA-CFDT

◆ Gaëtan MAZIN FNAF-CGT

◆ Pascal SAEYVOET FO

Auditeurs

◆ Audrey BOUCARD CFE-CGC

◆ Poste vacant CFTC

◆ Bruno DESFORET FGA-CFDT

◆ Daniel GUILLEMOT FNAF-CGT

◆ Jacky ROUTABOUL FO

Composition du Conseil d'administration au 5 avril 2024





GROUPE AGRICA

21 rue de la Bienfaisance
75382 Paris cedex 08

tél. 01 71 21 00 00

www.groupagricar.com

CPCEA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE – Société anonyme au capital de 126 245 500 euros,
21 rue de la Bienfaisance 75008 PARIS – RCS PARIS 891 966 574, Membre du GIE AGRICA
GESTION – RCS Paris 493 373 682